

Article 8 : Signatures

Le présent avenant est établi en 12 exemplaires originaux,  
Signé à Limoges le

25 SEP. 2015

<p>Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,</p>  <p>Le Directeur Général. M. GRIVEL</p>	<p>Etat,</p>  <p>Le Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne, M. CAYREL</p>	<p>Ville de Limoges.</p>  <p>Le Maire. M. LOMBERTIE</p>
<p>Office Public d'Habitat de Limoges Métropole,</p>  <p>Le Directeur Général. M. CEAUX</p>	<p>Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.</p>  <p>Le Président. M. VANDENBROUCKE</p>	<p>Région Limousin.</p>  <p>Le Président, M. VANDENBROUCKE</p>
<p>Caisse des Dépôts et Consignations du Limousin,</p>  <p>La Directrice Régionale. Mme BELLE</p>	<p>Association Foncière Logement,</p>  <p>Le Président, M. LUCAS</p>	<p>Association Régionale des Organismes de Logement Social du Limousin,</p>  <p>La Présidente, Mme BRIQUET</p>
<p>SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin,</p> <p>Po/</p>  <p>Le Directeur Général, M. BATAILLE</p>	<p>SA HLM Dom' Aulim</p> <p><b>DOM' AULIM</b> ESH Auvergne - Limousin 161 rue Armand Dutreix - B.P. 28 87001 LIMOGES CEDEX TÉL : 05 4 50 50 17</p>  <p>Le Directeur Général, M. BLETY</p>	<p>Société d'Equipement du Limousin,</p>  <p>Le Président, M. COINAUD</p>